

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL BORDEAUX

Du 17 septembre 2019

COLLEGE UNIQUE

TITULAIRES

Karine DUFAU – CFDT
Maxime PERINET – CFDT
Tomy MANSON – CFDT
Anthony PERROCHEAU - CFDT
David BERTRAND – CGT
Nicolas SCEAUX – CGT

SUPPLEANTS

Audrey CAMBIER - CFDT
Benoît VICTOR - CFDT
Elouan PEYROT - CFDT
Olivia CASTANDET - CFDT
Sébastien DEROCHE – CGT

Diffusion :

Patrick MORAN
Laurence MOLVOT
Jean-Pierre MOREL
Direction des Ressources Humaines

Directeur Région Sud-Ouest
RRH Région Sud-Ouest
Directeur d'Etablissement Thales Services

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :

<https://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/comptes-rendus-dp>

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'extranet :

https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

Pour connaître les coordonnées du Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines :

<https://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/international/europe/france/nos-services/hr-france/mael/home>

REUNION

Ont représenté les salariés à cette réunion :

Olivia CASTANDET	CFDT
Maxime PERINET	CFDT
Benoit VICTOR	CFDT

Excusés:

Karine DUFAU	CFDT
Anthony PERROCHEAU	CFDT
Audrey CAMBIER	CFDT
Tomy MANSON	CFDT
David BERTRAND	CGT
Sébastien DEROCHE	CGT
Nicolas SCEAUX	CGT
Elouan PEYROT	CFDT

Ont représenté la Direction à cette réunion :

Laurent GUIMON	Responsable Pôle Energie - Services SO
Laurence MOLVOT	Responsable Ressources Humaines Relations Sociales

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

Rappel

Les comptes-rendus de réunion de délégués du personnel doivent être faits par la direction dans les 6 jours (délai légal) suivant la réunion et mis à disposition dans le registre des délégués du personnel.

Remarque générale

Pour des raisons de lisibilité et de compréhension de vos réponses aux questions d'ordre économique, nous souhaiterions que vous utilisiez le vidéo-projecteur lors de la réunion pour nous présenter en séance les planches que vous mettrez en annexe du compte-rendu.

Questions d'ordre économique

Question 1 : Quelles sont les données économiques suivantes au 31 août ?

	<i>Budget</i>	<i>Réel</i>
<i>Prises de commandes</i>	60,5	58,4
<i>Chiffre d'affaires</i>	69	75,2
<i>Résultat d'exploitation</i>	4,65	5,11

REPONSE : Les éléments sont indiqués dans le tableau ci-dessus et sont présentés en séance.

Question 2 :

Quelles sont les principales RAO actuellement suivies ?

- Etat (en cours, remise, perdue, gagnée),
- dates prévues de remise de l'offre,
- date prévisionnelle de début d'affaire,
- nombre de salariés concernés par la réalisation.

(Merci de nous remettre en séance la version papier des tableaux projetés)

REPONSE : Les informations sont présentées en séance.

Plan de charge et intercontrat

Question 3 : Combien de personnes sont actuellement en stand by ?

Quelle est la prévision à 4 et 8 semaines ?

REPONSE : Une présentation a été effectuée en séance.

Question 4 : Combien de personnes sont actuellement en inter-contrat longue durée ? (Nous vous rappelons que la limite est de 3 mois.)

REPONSE : Une présentation a été effectuée en séance.

Question 5 : Combien de salariés ont imputé en inter-contrat en Juillet/Aout ?

Quel a été le nombre total de jours d'inter-contrat sur les mois de Juillet/Aout ?

Nous souhaitons connaître les deux informations qui sont distinctes.

REPONSE : Une présentation a été effectuée en séance.

Gestion du personnel

Question 6 : Effectif de l'agence au 31 août? Merci de distinguer F/H.

C.D.I	C.D.D	Sous-traitant	C.Q	Intérim.

(Merci de nous remettre en séance la version papier des tableaux projetés)

REPONSE : Une présentation a été effectuée en séance.

Question 7 : Causes des variations d'effectifs au cours du mois précédent ?

- Entrées,
- sorties,
- démissions,
- licenciements économiques et non économiques,
- fin de CDD,
- mutations.

(merci de nous remettre en séance la version papier des tableaux projetés)

REPONSE : Une présentation a été effectuée en séance.

Question 8: Quelles sont les prévisions d'entrées et sorties pour les mois à venir ?

REPONSE : 12 personnes devraient rejoindre le site de Bordeaux (4 en septembre, 3 en octobre, 3 en novembre et 2 en décembre). 2 prévisions de sorties en septembre et 1 en octobre.

Question 9 : Salariés dépendant de l'agence actuellement en mission courte (entre une semaine et un mois) et longue durée (supérieure à un mois) en France et à l'étranger ?

- Date de début des missions,
- durée prévue.

REPONSE : Il n'y a pas de salarié dépendant de l'agence actuellement en mission de courte et longue durée.

Question 10 Salariés ne dépendant pas de l'agence de Bordeaux mais actuellement en mission dans la région bordelaise :

- Nombre de personnes,
- date de début des missions,
- durée prévue,
- lieu des missions,
- projets sur lesquels elles sont affectées ?

REPONSE : Il n'y a pas de salarié ne dépendant pas de l'agence de Bordeaux en mission dans la région bordelaise.

Question 11: Pourriez-vous nous faire un bilan des affaires qui vont ou qui devraient démarrer en utilisant le tableau suivant ?

REPONSE : La synthèse des affaires est indiquée ci-dessous.

Affaire	Volume de prestation	Evolution des ressources	Technos employés
CEA	<5	+2 (septembre)	C/C++
Dassault	<10	0	C#
EDF DSP	<5	-1 (septembre) -1 (octobre)	JavaEE
EDF DOAAT	<5	0	JEE
EDF marché Digital	<10	0	Angular JS/JEE
EDF Connect	<10	0	Etudes
EDF Marsu	<10	0	React JS/JEE/Kafka
EDF TMA	<30	-1 (Juillet) -1 (septembre) -1 (octobre)	Composition / Devops/JEE
Orange TMA Editique	<10	-1 (septembre)	Sefas/PEA/Kshell
Orange 118 712	<5		JEE
Orange OVC	<5	0	JEE
Orange AMS	<5	0	
Pages Jaunes	<5	0	JEE
Pôle Emploi	<20	+3 (aout-septembre)	Clearcase, PIC
AVS	<5	0	
AVS	<5	0	Support
AVS	<5	0	
TOTAL TMA	<20	+2 (septembre)	GED Meridian, .net, ...
DMS	<5	0	C
DMS	>20	+1 (aout)	C/C++/Python
DMS	<10	0	C/C++
DMS	<5	0	Big DATA
DMS	<5	0	Data Scientit
AVS	<5	0	Data Engineer - Big Data
AVS	<5	-2 (septembre)	Data Engineer - PowerBI
AVS		0	Développeur Cloud AWS
AVS	<5	-0,5 (septembre)	Fonctionnelle KPI
DMS	<5	0	Big Data . DevOps, FO, BO, IA
LA POSTE	<5	-1 (septembre) +2 (septembre)	Norme VIGIK3, JavaEE
TOTAL EP	<5	0	PI AF SDK .Net
TCS	<5	+1 (septembre)	

Question 12 : Pourriez-vous faire le même exercice en listant tous les projets de l'agence et en chiffrant

- nombre de personnes travaillant sur l'affaire,
- date de fin,
- variation des effectifs par affaire

REPONSE : Les informations sont précisées ci-dessous.

Affaire	Nombre de personnes requises	Probabilité de démarrage	Date de début envisagé	Technos employées
EDF - MOBIDOC	<5	80%	01/01/2020	Angular, JEE
EDF - Simplifix V2	<5	90%	01/11/2020	Angular, JEE
EDF - AFHER V3	<5	90%	01/11/2019	Angular, JEE
EDF - Reprise MARSU	<15	80%	01/09/2019	Angular, JEE
EDF - CONNECT	<5	70%	01/01/2020	Angular, JEE
Pôle Emploi - Lot 1	<5	70%	01/09/2019	Angular, JEE, PO
TOTAL PI AF SDK	<5	90%	07/10/2019	.Net / AZURE

Temps de travail

Question 13: Pourriez-vous nous rappeler à quelle date les RTT-« salarié » non posés seront automatiquement convertis en RTT « employeur » ?

REPONSE : Pour rappel :

La période de référence pour la prise des jours de Réduction du Temps de Travail est l'année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre. Pour les salariés I&C, les JRTT doivent prioritairement être pris avant la fin de l'année en cours mais peuvent néanmoins être pris jusqu'au 31 mars sans formalisme particulier, contrairement aux salariés mensuels qui doivent procéder à une demande de dérogation pour bénéficier d'un report jusqu'au 31 mars. Pour ces derniers, le report a un caractère automatique lorsqu'il est engendré par un travail exceptionnel en semaine 52 en lieu et place des JRTT collectifs initialement positionnés.

La date limite de pose des JRTT salariés est le 30 octobre, après cette date, ils passent à la main de l'employeur.

RETRAITE

Question 14: Quand les erreurs sur les cotisations AGIRC/ARCCO seront corrigées ?

REPONSE : Le problème est en cours de résolution.

Dans l'attente, Humanis s'assure de la complétude du dossier pour les départs en retraite en cours.

Question 15: Le nombre de point AGIRC/ARCCO est croissant jusqu'en 2015 puis diminue pour l'année 2016. Pouvez-vous nous donner la raison ?

REPONSE : La valeur du point Agirc et du point Arcco sont restées les mêmes entre 2015 et 2016. Nous vous invitons à préciser quel est le relevé de carrière qui semble poser problème.

ORGANISATION

Question 16: Pourriez-vous nous rappeler le rôle des responsables de CC ?

REPONSE : Au sein d'un Centre de Compétence, le CCL manager est responsable, sur son périmètre de :

- L'élaboration technique des offres, ou sa validation dans le cadre d'une délégation
 - L'exécution et le pilotage des tâches techniques des projets (nomination d'un SEM, aide à la constitution des équipes , définition ou validation des spécifications, conception, développement, intégration, déploiement, etc),
 - Du respect des engagements pris en termes de devis en phase d'offre,
 - Du respect des coûts de production, de la qualité technique de la solution et des délais en phase de projets,
 - Du choix et de l'adaptation des méthodes et outils d'ingénierie en fonction du contexte des projets et dans le respect des orientations de la politique technique de TS,
 - De la qualité technique des réalisations quel que soit le « Business Model » concerné,
 - De la gestion des risques et des opportunités techniques visant à augmenter la productivité et la compétitivité de TS.
-
- La planification et l'allocation des ressources quel que soit le « Business Model » concerné (y compris la décision de recours à la sous-traitance),
 - Le développement du niveau technique des collaborateurs en étroite collaboration avec ses Chefs de Développement et les Ressources Humaines (RH),
 - Le recrutement des collaborateurs du CCL et la construction du plan de recrutement prenant en compte les enjeux business de la région et la stratégie technique du CC en étroite collaboration avec ses Chefs de Développement et les Ressources Humaines (RH),
 - La décision et l'achat de prestations intellectuelles (mise en œuvre de sous-traitance capacitaire),
 - La proposition et la mise en œuvre de spécialisations techniques au sein du CCL,
 - L'évolution et la mise en œuvre de la politique technique et d'innovation de l'entreprise dans le périmètre du CC.
 - Le responsable de CCL est rattaché au responsable de CCR.

Question 17: Pourriez-vous nous rappeler le rôle des chefs de DEV ?

REPONSE : Au sein d'un Centre de Compétence, le chef de développement est en charge du management hiérarchique des collaborateurs mis sous son autorité.

Il les accompagne dans leur montée en compétence et leur évolution professionnelle et dans la gestion des actes administratifs les concernant.

Il les accompagne aussi en tant que de besoin dans la réalisation de leur activité opérationnelle quotidienne au sein d'un projet (en leur apportant des conseils, du support technique ou du soutien « managérial »).

Il anime des sujets techniques soit directement en lien avec les projets en cours, soit dans un cadre prospectif ou de veille technologique ; il en organise le partage.

En cas de difficultés ou de conflit au sein d'un projet avec l'un de ses collaborateurs, il est le point de contact du management du projet.

Il réalise les Entretiens Annuels d'Appréciation et les Entretiens de Développement Professionnels.

Si le collaborateur est affecté dans un autre projet que le sien, il recueille les éléments lui permettant de réaliser une appréciation factuelle et objective auprès de la personne adhoc (SwEM, SEM du projet).

Il assure le suivi des affectations sur les missions des collaborateurs qu'il encadre, et conseille les collaborateurs en phase d'inter-contrat sur les activités à prendre en charge avant le démarrage d'une nouvelle mission.

Il participe au recrutement des collaborateurs du CCL.

Les chefs de développement sont nommés et sont sous l'autorité hiérarchique du responsable de CCL.

Nota : Le chef de développement a en parallèle un rôle sur projet : en général, une responsabilité de management technique au sein d'un ou plusieurs projets (selon leur taille) ou d'expertise technique.

Question 18: Quelle est l'interaction attendue entre ces 2 rôles ?

REPONSE : Les deux rôles sont interactifs et en lien très fort, puisque comme nous l'avons évoqué plus haut le chef de développement est rattaché hiérarchiquement au responsable de CCL.

EDP

Question 19 : Quel est l'état d'avancement de la campagne des Entretiens de Développement Professionnel ?

REPONSE : 55 % des EDP ont été saisis dans l'outil ehr-Together à la date du 23 septembre, pour le site de Bordeaux.

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CGT

Pas de question ce mois-ci

**PLANNING DES
«REUNIONS DP Bordeaux»
2019**

Dates	Salles
10 janvier 2019 (Après-midi)	Les Grands Hommes
12 février 2019 (Après-midi)	Les Grands Hommes
26 mars 2019 (matin)	Les Grands Hommes
12 avril 2019 (Après-midi)	Les Grands Hommes
17 mai 2019 (matin)	Les Grands Hommes
11 juin 2019 (après-midi)	Les Grands Hommes
16 juillet 2019 (après-midi)	Les Grands Hommes
17 septembre (après-midi)	Les Grands Hommes
18 octobre (matin)	Les Grands Hommes
12 novembre (après-midi)	Les Grands Hommes